

Arrêté
Nomination des membres non élus du CCAS
N°ARR2020-047

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Etant donné l'affichage en mairie d'un appel à candidature,

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETONS

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

M. LANNUZEL Gérard, domicilié 11, route de Kernioual à PORSPODER
Mme MAGUEUR Karine, domiciliée 15, rue de l'Océan à PORSPODER
Mme BESCOND Michèle, domiciliée 2, impasse des Pins à PORSPODER
Mme CALVEZ Françoise, domiciliée 41, rue du Severn à PORSPODER
M. BARGAIN Alain, domicilié 7, ancienne Voie Ferrée à PORSPODER

Article 2 : Le DGS de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORSPODER, le 29 juin 2020



Le Maire,

Yves ROBIN